



REGION BASSE - NORMANDIE

AVIS

COMITE
ECONOMIQUE
ET
SOCIAL

L'IMPACT de la TECHNOPOLE
sur la REGION
BASSE-NORMANDIE



Décembre 1991

Le Comité Economique et Social de Basse-Normandie s'est réuni le vendredi 13 décembre 1991, à l'Abbaye-aux-Dames, à Caen, sous la présidence de M. DROULIN, à l'effet notamment d'émettre un avis sur l'impact de la technopole SYNERGIA.

LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BASSE-NORMANDIE,

- Après avoir confié à la Commission n° 5 "Développement économique - Recherche - Transferts de technologie" le soin d'étudier cette question ;

- Après avoir pris connaissance du rapport intitulé "l'impact de la technopole SYNERGIA sur la région Basse-Normandie" ;

- Après avoir pris connaissance de l'avis de cette Commission spécialisée ainsi rédigé :

"La notion de technopole remonte aux années 1950 au moment où se sont créés en Amérique du Nord des nouveaux espaces industriels qui constituaient de véritables points de fixation économique. L'originalité de ces espaces était de concentrer en un lieu des entreprises développant de la haute technologie et des centres de recherches et d'enseignement supérieur.

En permettant les décloisonnements et en créant ainsi des synergies entre ces différents milieux (essaimage, fertilisation croisée, transferts de technologie...), les technopoles se sont révélées comme des éléments forts d'attractivité, générateurs de croissance à une échelle locale puis à une échelle plus large. Deux exemples servent de référence en la matière avec la Silicon Valley sur la côte Ouest des Etats-Unis et la route 128 de Boston.

Nice Sophia Antopolis en 1970, Meylan près de Grenoble en 1971 et Nancy Brabois en 1977 sont les trois villes pionnières qui ont introduit en France ce concept d'origine américaine. Mais c'est surtout dans les années 1980 que les technopoles se sont développées dans notre pays avec quelques fois les excès que suscite un phénomène de mode.

Aujourd'hui, on peut dénombrer une quarantaine de technopoles, de nature et de contenu très divers. L'association "FRANCE TECHNOPOLES" affiliée à l'association mondiale des technopoles en regroupe 17 dont Caen Synergia fait partie, ce qui peut être considéré comme un facteur valorisant.

En théorie, une technopole est une structure regroupant dans un espace de qualité (cadre de vie - paysages - animation culturelle et sportive...) des éléments constitutifs de la trilogie de base, à savoir industrie de haute technologie - recherche - formation¹.

Cependant, ce concept est insuffisamment délimité pour être clair et précis. Il est certainement aujourd'hui parfois abusivement utilisé. C'est la raison pour laquelle le Comité Economique et Social regrette l'imprécision du label qui doit valoriser, en fonction de son contenu, la création d'une technopole.

Ces nouveaux espaces industriels, selon leur conception originelle, peuvent être classés en deux catégories.

Certains fondateurs comprennent le technopôle et voient dans ce mot la contraction de "pôle technologique" soit une zone industrielle spécialisée dans les activités de haute technologie. Ce mot fait donc référence à la racine grecque "polos" pour traduire l'idée de site ou de secteur géographique.

D'autres comprennent la technopole définissant la ville qui affiche un projet de développement et qui marque sa volonté d'orienter ses

¹ - Sophia Antipolis est la seule technopole qui s'est créée ex nihilo.

activités vers la haute technologie. Le mot fait référence à la racine grecque "polis" qui signifie "cité".

La différence réside donc dans le changement d'échelle au niveau de l'appréciation du phénomène. Toutefois, malgré le changement de genre et d'échelle, le problème de polarisation reste entier tant il est nécessaire d'observer la réalité de l'impact de ces structures sur leur environnement.

C'est cette deuxième définition qui a été retenue par les promoteurs du projet de l'agglomération de Caen.

LA TECHNOPOLE CAEN - SYNERGIA - NORMANDIE

L'idée de la création d'une technopole a pris forme à Caen dans le milieu des années 80 mais c'est en 1990 qu'elle a pris son véritable essor avec la constitution d'une cellule administrative. Synergia est l'émanation d'une politique d'agglomération regroupant quatre communes : Caen, Hérouville-Saint-Clair, Epron et Saint Contest. Elle répond bien au concept de technopole dans la mesure où l'on constate la présence de la trilogie "Industrie - Recherche - Formation".

L'élément majeur est sans conteste G.A.N.I.L., Grand Accélérateur National d'Ions Lourds, organisme de recherche de dimension internationale et ce n'est pas un hasard si les trois communes à l'origine du projet technopolitain sont celles qui ont accueilli ses équipements.

Si G.A.N.I.L. participe grandement à la notoriété de la technopole, on peut considérer que plusieurs autres structures très proches géographiquement les unes des autres contribuent à donner une assise solide à la technopole :

- dans le domaine de la recherche, avec le SEPT, le centre CYCERON, le groupement de recherche pharmacologique, l'I.S.M.R.A., MOULINEX, l'I.R.B.A. ;

- dans le domaine de la formation, avec l'Université de Caen (Campus I et II) et son I.U.T., l'E.N.S.I., l'E.S.C.A.E. et le centre de formation E.D.F. de conduite de centrales nucléaires, et prochainement UNICITE ;

- dans le domaine de l'industrie avec des entreprises comme MOULINEX (Carpiquet, Cormelles le Royal), SYRELEC, DIGIPRESS....

Notons qu'en matière de recherche, la recherche publique est largement dominante.

Même si la technopole, grâce à la vitrine qu'elle offre la présence d'activités très valorisantes, est un outil servant grandement à la promotion de l'agglomération caennaise, les décideurs locaux, en créant une structure administrative, ont souhaité impulser une autre ambition plus fondamentale, à

savoir créer des synergies entre les différents acteurs économiques² relativement proches, concernés ou intéressés par la haute technologie.

Dans cette optique, différentes activités ont été mises en place par Synergia :

- organisation mensuelle de rencontres des différents décideurs des milieux politiques, de l'économie et de la recherche sur des thèmes liés à la haute technologie et aux conditions de son développement. Ce sont les petits déjeuners technopole à l'adresse d'environ une centaine de personnes dont une cinquantaine est invitée de façon permanente³. A ce propos, le Comité note qu'il est peu fait appel à des experts extérieurs à la région pour intervenir sur des thèmes de développement régional ou sur des activités complémentaires à celles existantes dans notre région ;

- organisation de journées "portes ouvertes" d'un laboratoire ou d'une entreprise à l'adresse de responsables dans les domaines de l'économie et de la recherche concernés par l'activité de la structure visitée ;

- accueil ou sensibilisation de toutes personnes entreprenant une démarche auprès de la technopole.

Compte-tenu de la jeunesse de cette structure, il n'est pas dans l'intention du Comité Economique et Social d'évaluer le bilan de l'action menée depuis deux ans. Cependant, les multiples contacts pris au cours de l'élaboration de cette étude montrent que le rapprochement des responsables locaux leur a permis de mieux se connaître, ce qui est essentiel en matière de technologie, de recherche, de transferts de technologie, d'essaimage....

REFLEXIONS ET PROPOSITIONS

Tout d'abord, le Comité tient à se féliciter de la création de la technopole Synergia Caen Normandie qui est la traduction d'une volonté politique d'organiser, à partir de dynamiques hétérogènes présentes sur l'agglomération caennaise et notamment sur le plateau nord, un type de développement économique porteur.

Cependant, l'enquête réalisée par le Comité Economique et Social auprès des 53 établissements et entreprises déclarant disposer d'un service de recherche auprès du Ministère de la Recherche⁴ montre qu'en dehors des unités industrielles situées à l'intérieur de l'agglomération caennaise, rares sont ceux qui disent connaître l'existence de la technopole Synergia, plus rares encore sont

2- et politiques pour que les responsables des collectivités locales et des services de l'Etat soient mieux armés pour prendre leur décision et pour apprécier les retombées de celles-ci.

3- Mission première pour Synergia qui utilise deux formules pour afficher son ambition :

- un monde de convivialité ;
- un monde où la rencontre des performances enrichit notre façon d'Avoir, d'Etre et de Savoir.

4- Recensement 1988.

ceux qui perçoivent son action ou qui saisissent son intérêt. Cette observation renforce l'idée selon laquelle Synergia reste un phénomène essentiellement localisé sur l'agglomération caennaise.

Pourtant, la Basse-Normandie possède un potentiel de technologie sur l'ensemble du territoire régional qui repose à la fois sur des grands établissements de dimension nationale voire internationale (ex : COGEMA, IDEA, ULN...) et sur des secteurs prépondérants comme l'industrie agro-alimentaire, la plasturgie, l'automobile, le nucléaire...

Le Comité pense en ce sens qu'il est important que soient établis des liens organiques forts entre la technopole et l'ensemble de ces acteurs vecteurs de haute technologie, ce qui sera profitable tant à la technopole qu'aux entreprises concernées, d'ailleurs demandereses. De même, il lui paraît utile que soient menées différentes actions et en premier lieu un soutien actif aux initiatives locales telles qu'il en existe à Cherbourg, Alençon, Saint-Lô, Flers-Vire, Lisieux, Honfleur..., car ces pôles d'activité doivent constituer des partenaires privilégiés de Synergia.

Dans le même ordre d'idée, prenant en compte l'effet positif de l'action de Synergia sur l'agglomération caennaise, le Comité croit fermement en l'opportunité de réunions périodiques regroupant l'ensemble des organismes, services administratifs de l'Etat et des collectivités locales ayant en charge le développement régional (C.E.BA.NOR., Normandie Développement, C.T.N., A.N.V.A.R., Organismes Consulaires, D.R.I.R.E., Services Economiques de la Région et des Départements... et Synergia) pour améliorer la coordination de leur action.

Compte-tenu du travail que réalise aujourd'hui le CTN, tête de réseau des transferts technologiques et interlocuteur d'un grand nombre de petites entreprises à la recherche de technologies, le Comité souhaite également que des relations très étroites s'établissent entre Synergia et le CTN.

Enfin, le Comité Economique et Social souhaite que la création du G.E.I.E. Unicité soit à l'origine d'un développement liant le sud de l'Angleterre et la Basse-Normandie, cette démarche correspondant à la volonté de l'Arc Atlantique d'associer des technopoles de pays et régions qui le composent.

Grâce à cette dynamique dans le domaine de la technologie, Synergia pourrait, au même titre que d'autres organismes, créer des événements régionaux susceptibles de rassembler de nombreux décideurs de la région, dans une double perspective :

- mettre en synergie les potentialités diffuses d'innovation de la région ;
 - afficher périodiquement les atouts et le déterminisme global de la région bas-normande au niveau national voire européen.
- Concernant ce dernier point relatif à la promotion de la région, le Comité croit en

l'utilité de la création d'une antenne régionale à Paris, capable d'assurer entre autres la promotion des richesses et des ressources régionales en matière de haute technologie.

Cependant, le succès d'une telle entreprise à l'échelon régional impose pour le Comité la mise en place d'une politique régionale de développement de la technologie intégrant harmonieusement grandes et petites agglomérations, dans laquelle Synergia serait un des partenaires. Il paraît donc souhaitable que Synergia ne réduise pas son activité strictement à l'agglomération caennaise".

- Après en avoir délibéré ;

A D O P T E, à l'unanimité, l'avis de la Commission n° 5.

Le PRESIDENT,

Maurice DROULIN